

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 801

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 59

À l'alinéa 10, substituer à la seconde occurrence des mots :

« et suivants »

les mots :

« à L. 732-63 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.